

Nombre de Conseillers en exercice : 13  
Nombre de Conseillers présents : 8  
Nombre de pouvoirs : 5  
Date de la Convocation : 14/05/25  
Date d'affichage : 14/05/25

Je certifie le présent document  
conformément à la loi n° 2011-788 du 12  
juillet 2011 relative à la transparence de la  
vie publique, pour avoir été transmis à  
Monsieur Le Préfet, qui en a accusé  
réception le :  
et notifié ou publié le :

## Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 20 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt mai à dix-neuf heure trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique, Maire.

Etaient présent aux côtés de Monsieur BOYER Dominique : Mmes BIGOT Agnès, DUFRESNE Anna-Maria, MARMIER Noëlle, Weber Corinne M. GABILLET François, DREYFUS Eric et VARLET Geoffrey.

Étaient absents : TOURNIER Nathalie, PAYET Marie-Béatrice, TEPPE Sébastien, VERNUSSE Céline, GONNARD Pierre.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., Mme MARMIER Noëlle a été élue secrétaire de séance.

### Délibération n°25032 : Cimetière Communal : tarifs et durées des concessions

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs des concessions au cimetière suivant le détail ci-dessous et ceci à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

- Concession « tombe classique » de 15 ans : 110 € - Double : 220 €
- Concession « tombe classique » de 30 ans : 200 € - Double : 420 €
- Concession enfant (<12 ans) de 15 ans : 35 €
- Concession enfant (<12 ans) de 30 ans : 60 €
  
- Concession « caverne » de 15 ans : 400 €
- Concession « caverne » de 30 ans : 600 €
  
- Concession « columbarium » de 15 ans : 550 €
- Concession « columbarium » de 30 ans : 750 €
  
- Reposoir : taxe d'entrée 15 €
- Reposoir : taxe de séjour 1 €/ jour

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de

➤ DECIDE, d'appliquer les tarifs ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025

Reçu en préfecture le 26/05/2025

Publié le 20/05/2025

ID : 001-210101366-20250520-25032-DE



Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,  
Le 20 mai 2025

Le Secrétaire  
Noëlle MARMIER

Le Maire,  
Dominique BOYER

